



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région d'Ile-de-France

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction régionale et départementale
de Paris - Ile-de-France

CONVENTION DE MISE EN
SITUATION PEDAGOGIQUE

SAISON 2009 - 2010

Réservée aux stagiaires, préparant l'examen traditionnel d'un B.E.E.S. 1er degré, uniquement pendant la durée de leur formation.

Article 5 de l'arrêté du 30/11/92 modifié 16/11/98

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : (SIGNATAIRE)

La présente convention est établie entre :

1 – Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Paris – d'Ile de France,

2 – La structure d'accueil du stagiaire (nom - adresse) :

N° et date du récépissé de déclaration auprès de la DDJS : *Obligatoire*

N° et date de l'agrément Jeunesse et Sport : *Obligatoire*

Représenté par son (sa) président (e) ou directeur (trice), Madame, Mademoiselle, Monsieur :

(Nom, prénom)

Et,

3 – L'organisme de formation (nom - adresse) : **F.F. DES SPORTS DE GLACE**

..... **F.F.S.G – 6 Avenue du Professeur André Lemierre – 75020 PARIS**

Représenté par Mme, Melle Mr. : (Nom, prénom) :

ARTICLE 2 : (OBJECTIFS)

La présente convention est établie dans le cadre de la formation préparant au **Brevet d'État d'Éducateur**

Sportif du 1er degré – Option : mise en place par l'organisme

de formation défini ci-dessus.

Elle concerne l'éducateur sportif stagiaire – Madame Mademoiselle Monsieur :

NOM : **Prénom** : Éducateur sportif stagiaire,

et ne prendra effet qu'à la condition que le stagiaire soit titulaire du certificat de pré-qualification à l'enseignement de la discipline référencée ci-dessus.

Adresse complète du stagiaire :

.....

ARTICLE 3 : (ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL)

La structure d'accueil dénommée à l'article 1^{er} s'engage à donner à l'Éducateur Sportif Stagiaire la possibilité d'effectuer un stage pédagogique en situation en application des articles 32, 33 et 34 de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié, à titre de formation et de préparation au BEES du 1er degré dans la discipline sportive visée à l'article 2, pour une durée hebdomadaires de heures, soit une durée de présence mensuelle de heures.

Le présent stage en situation se déroulera du : au :

En conséquence, la structure d'accueil le place sous l'autorité d'un de ses collaborateurs.

Madame Mademoiselle Monsieur :

titulaire d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif de la discipline sportive concernée.

(Photocopie obligatoire du diplôme jointe en annexe).

En outre, la structure d'accueil se préoccupe de la formation de son stagiaire et, en concertation avec l'organisme de formation, aménage les conditions nécessaires pour en permettre la mise en oeuvre.

ARTICLE 4 : (ENGAGEMENT DU CONSEILLER DE STAGE)

Ce collaborateur a, vis à vis du stagiaire, un rôle :

- **de responsable** quant au bien fondé de son action (cf. arrêté du 04 Mai 1995)

et

- **de tuteur**, dans le cadre de la partie pratique de sa formation en alternance.

A ce titre, il doit :

- Préparer le stagiaire à sa future activité d'enseignement ou d'entraîneur,
- Apprécier son comportement d'éducateur,
- Conseiller le stagiaire dans les domaines techniques et pédagogiques dans le respect des règles déontologiques de la discipline sportive,
- Aider le stagiaire à compléter sa formation.

ARTICLE 5 : (ENGAGEMENT DU STAGIAIRE)

Au-delà des exigences relatives liées à sa formation qui a conditionné la délivrance du certificat de pré-qualification, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et notamment en ce qui concerne la discipline, les horaires d'encadrements et les règles de prévention, d'hygiène et de sécurité.

Il informe périodiquement la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'état d'avancement et des modifications éventuelles de son plan de formation.

ARTICLE 6 : (ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION)

L'organisme de formation met en œuvre ce Plan Individuel de Formation.

A ce titre, il s'engage à :

- Assurer la formation et le suivi du stagiaire dans les conditions précisées dans l'article 1er de la convention de formation ;
- Faire un point de la situation du stagiaire en cours de formation à la période suivante :

Par ailleurs, il est tenu d'informer, par écrit, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Paris – Ile-de-France, ainsi que la structure d'accueil, de tout abandon de formation au moment où celui-ci se produit.

ARTICLE 7 : (PRÉROGATIVE DU DIRECTEUR RÉGIONAL)

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Paris Ile-de-France délivre le certificat de pré-qualification. Par ailleurs, il se réserve le droit de suspendre celui-ci si les conditions ne sont pas respectées par le stagiaire.

FAIRE PRÉCÉDER LA SIGNATURE DES « NOM, PRÉNOM, » DU SIGNATAIRE	
<p align="center">Signature du Directeur de la DRDJS de Paris – Ile-de-France</p> <p>Pour le Directeur Régional Et par délégation Le Chef de Service</p> <p align="center">Christian VIVIER</p> <p align="right"><i>Cachet de la DRDJS</i></p>	
<p>Le Responsable de l'organisme de formation</p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Date : ___/___/___</p> <p>Signature : _____ <i>obligatoire</i></p> <p align="center"><i>Cachet de l'organisme</i></p>	<p>Le Responsable de la Structure d'accueil</p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Date : ___/___/___</p> <p>Signature : _____ <i>obligatoire</i></p> <p align="right"><i>Cachet de l'association</i></p>
<p>Vu, le (la) Conseiller(ère) de stage</p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Date : ___/___/___</p> <p>Signature : _____ <i>obligatoire</i></p>	<p>Vu le (la) Stagiaire</p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Date : ___/___/___</p> <p>Signature : _____ <i>obligatoire</i></p>